

17 SEPTEMBRE 2024 - 19 h

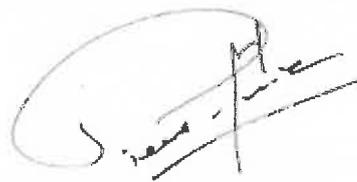
## CERTIFICAT

La Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L2131-1 du CGCT ;

Les délibérations adoptées par le conseil d'arrondissement lors de sa séance du mardi 17 septembre 2024, ont fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la mairie d'arrondissement le vendredi 20 septembre 2024 pour une durée de 2 mois.

Fait à Paris, le 19 septembre 2024.



**Emmanuelle Pierre-Marie**  
**Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris**